

Le système global d'enchères

Bridge Standard International

Chapitre 10

**OUVERTURE 1 SA :
RÉPONSE ET RÉDÉCLARATIONS**

Gérald Néron

URL : [https:// canadabridge.org](https://canadabridge.org)

Site Web:: **BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL AUCTION SYSTEM**
“GAGNER AU BRIDGE AVEC UN SYSTÈME GLOBAL D’ENCHÈRES”
(24-11-13)

ISBN 2-9807847-0-2 (ensemble) ISBN 2-9807847-4-5 (vol. 4)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2008 Dépôt légal – Bibliothèque nationale du

Can., 2008

Copyright: certificat d’enregistrement du **Droit d’auteur** à
l’Office de la **Propriété Intellectuelle** du Can. « OPIC » :**1006674**

© *Tous droits de reproduction, de traduction et d’adaptation réservés sans le
consentement explicite de l’auteur.*

Table des Matières

Chapitre 10 : OUVERTURE À 1 SA : RÉPONSE ET REDÉCLARATIONS

SOMMAIRE: « Le Système global d'enchères <i>BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL</i> »	III
TABLE DES MATIÈRES DU Chapitre 10	I
INTRODUCTION	<u>10.1</u> -9
10.1 Les «trois réflexes» du répondant après l'ouverture à 1 SA	<u>10.1</u> -11
10.1.1 Le premier réflexe	<u>10.1</u> -11
10.1.2 Le deuxième réflexe	<u>10.1</u> -17
10.1.3 Le troisième réflexe	<u>10.1</u> -20
10.2 Le répondant détient une main minimale	<u>10.2</u> -1
10.2.0 Introduction	<u>10.2</u> -1
10.2.1 La demande de transfert pour une majeure cinquième	<u>10.2</u> -2
Section pratique 10.2	<u>10.2</u> -9
10.3 Le répondant détient une main intermédiaire	<u>10.3</u> -1
10.3.0 Introduction	<u>10.3</u> -1
10.3.1 La demande de transfert pour une Majeure cinquième	<u>10.3</u> -2
10.3.1.1 Le quatrième tempo	<u>10.3</u> -3
10.3.1.2 Le cinquième tempo	<u>10.3</u> -8
10.3.2 La réponse <i>2 Trèfles Stayman</i> et ses redéclarations	<u>10.3</u> -15
10.3.3 Le répondant ne détient pas de suite Majeure quatrième	<u>10.3</u> -29
Section pratique 10.3	<u>10.3</u> -33
10.4 Le répondant détient une main atteignant la catégorie maximale	<u>10.4</u> -1
10.4.0 Introduction	<u>10.4</u> -1
10.4.1 Le répondant demande un transfert pour une Majeure cinquième	<u>10.4</u> -7
10.4.2 Le répondant annonce la convention <i>2 Trèfles Stayman</i>	<u>10.4</u> -48
10.4.3 Le répondant détient une main balancée sans aucune suite Majeure quatrième ni couleur mineure valable	<u>10.4</u> -62
10.4.4 Le répondant détient une main distributive sans aucune suite Majeure quatrième	

10.4.4.1 La convention 2 Piques Stayman.....	10.4 -65
10.4.4.2 La convention Transfert en Mineure Forte.....	10.4 -82
10.4.4.3 La convention Invitation directe en Mineure.....	10.4 -93
10.4.4.4 L' Invitation au chelem en Mineure après 2 Trèfles Stayman.....	10.4 -107
10.5 La compétition des enchères associée à l'ouverture Sans-Atout	10.5 -1
10.5.0 Les communications et le Sans-Atout	10.5 -1
10.5.1 Introduction au principe général du« toujours transfert »	10.5 -2
10.5.1.1 Répondre au CONTRE DE SURENCHÈRE DE SANS-ATOUT	10.5 -4
10.5.1.2 Les communications après la Réouverture à Sans-Atout	10.5 -8
10.5.2 Les communications à Sans-Atout quand il y a défensive d'enchères .	10.5 -13
10.5.3 La défensive d'enchères après ouverture à 1 SA	10.5 -29

N.B. LE THÈME 10.6 EST MAINTENANT ÉDITÉ COMME LE CHAPITRE 11

Chapitre 11 : DÉFINITION ET PROTOCOLE DE RÉPONSE AU 3 SA INUSITÉ POUR 1 MINEURE

Avant-propos	1
Introduction	2
11.1 La Convention	3
Le contexte	3
Les exigences	8
11.2 Le Système de réponse	9
11.2:1 L'option du Sans-Atout	10
11.2:2 Le répondant n'a pas de jeu	13
11.2:3 Le répondant détient quelques valeurs	17
11.2:3 2^{ième} tempo : Le répondant détient <u>au moins</u> 15 points	21
- Les exigences de l'enchère « 4 Carreaux »	
3^{ième} tempo : Les trois choix de l'ouvreur après « 4 Carreaux »	22
4^{ième} tempo : Rédéclaration du Répondant après 4 SA naturel de l'Ouvreur..	27
Rédéclaration du Répondant 5 Trèfles ou 5 Carreaux	29
Rédéclaration du Répondant 4 Coeurs ou 4 Piques	31
5^{ième} tempo : Rédéclaration de l'Ouvreur après l'enchère 4 SA relai du répondant au <u>quatrième tempo</u>	34
SECTION PRATIQUE	40
Résumé-synthèse	48

II

Gagner au Bridge avec un système global d'enchères

SOMMAIRE DU LIVRE

“ Le système global d’enchères Bridge Standard International ”

Chapitre 1 : L’ouverture et la première enchère défensive

Avant-Propos

Introduction

Notions générales

- 1.1 Ouverture au niveau 1 à la couleur
- 1.2 Introduction au concept de couleur spécifiée
- 1.3 Ouvrir avec moins de 13 points
 - L’ouverture de politesse
- 1.4 «L’ouverture» en défensive
- 1.5 Compétitionner en «Passant»
- 1.6 L’ouverture faible au niveau 2
- 1.7 Surenchère d’ouverture au deuxième tour
- 1.8 Le réveil des enchères
- 1.9 Ouverture et surenchère d’ouverture à saut au niveau 3 ou 4
- 1.10 Le Sans-Atout Inusité
- 1.11 L’ouverture à 1 Sans-Atout
- 1.12 Les Ouvertures fortes
- 1.13 Surenchère d’ouverture par un Contre d’appel
- 1.14 Le Cue-Bid de surenchère «Néron»
- 1.15 L’Ouverture et la surenchère d’ouverture *à la Flannery*

Chapitre 2 : Réponse et Redéclarations après ouverture à la couleur au niveau 1

- 2.1 La classification des mains
- 2.2 La nouvelle couleur par le répondant
- 2.3 La réponse au premier et au deuxième tour
- 2.4 La redéclaration de l’ouvreur
- 2.5 La redéclaration du répondant
- 2.6 La défensive après ouverture à la couleur
- 2.7 La réévaluation de la main

Chapitre 3 : DÉCLARATIONS ET SYSTÈMES DE RÉPONSES

CONVENTIONNELLES APRÈS OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1

- 3.1 La déclaration de manche par le répondant
- 3.2 La recherche du Sans-Atout par les contrôles (arrêts) de niveau 3
- 3.3 La séquence d'enchères "1 PIQUE - 2 CŒURS"
- 3.4 Fit en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 1
- 3.5 Fit en majeure par le répondant après avoir annoncé une nouvelle couleur au niveau 2
- 3.6 Soutien direct à la manche par le répondant
- 3.7 L'enchère 2 SA Standard versus "2 SA Impératif"
- 3.8 La déclaration de misfit
- 3.9 La Redemande à saut
- 3.10 Le Saut-Changement de couleur
- 3.11 Le Saut-Changement de couleur " Double fit " après avoir Passé
- 3.12 Le système de réponse de la déclaration à *la Flannery*

Chapitre 4 : Les « Contre »

- 4.1 Le Contre d'appel Standard
- 4.2 Le Contre d'appel de deuxième tour
- 4.3 Le Contre du Répondant
- 4.4 Le Contre (désuet) de support de l'ouvreur
- 4.5 Les Contre de Concertation Compétitifs
 - 4.5.1 Le Contre Compétitif Défensif
 - 4.5.2 Le Contre Compétitif de l'Ouvreur
 - 4.5.3 Le Contre Compétitif du Répondant
 - 4.5.4 Le Contre Compétitif du Défenseur-Ouvreur
- 4.6 Le concept du "Contre Équivoque"
- 4.7 Le Contre Coopératif
- 4.8 La Double Concertation
- 4.9 Les Contre d'entame
- 4.10 Contre du Répondant à l'Ouverture *Faible* au niveau 2
- 4.11 Les Contre de répétition
- 4.12 Le Contre de Pénalité

Chapitre 5 : Le Surcontre

- 5.1 Le Surcontre Direct ou Standard
- 5.2 Les Surcontre de compétition
 - Le Surcontre du Répondant
 - Le Surcontre de soutien
 - Le Surcontre Compétitif
- 5.3 Le Surcontre de mise en garde

Chapitre 6 : Les « Cue-Bid »

- 6.1 Le Cue-Bid de Surenchère "Néron "
- 6.2 Cue-Bid en réponse à un Contre d'appel
- 6.3 Les Cue-Bid de soutien
 - Du répondant (5)
 - De l'ouvreur
 - Du défenseur-répondant
- 6.4 Le Cue-Bid "Transfert"

Chapitre 7 : LES DÉCLARATIONS COMPÉTITIVES : RÉPONSES, DÉFENSE ET DOUBLE FIT

- 7.1 Répondre après Ouverture *Faible* ou barrage
- 7.2 Répondre à une Surenchère à Sans-Atout Inusité
- 7.3 Défense contre une Surenchère à Sans-Atout Inusité
- 7.4 Le Double fit

Chapitre 8 : LA RECHERCHE DE CHELEM

- 8.0 Introduction
- 8.1 Évaluation et Réévaluation de la main
- 8.2 *La Zone 29* : l'Intérêt au chelem
- 8.3 *La Zone 31* : l'Invitation au chelem
- 8.4 *La Zone 33* : la déclaration de chelem
- 8.5 Les chelems à Sans-Atout
- 8.6 *La Zone 35* : l'Invitation au Grand chelem

Chapitre 9 : RÉPONDRE AUX OUVERTURES ET DÉCLARATIONS FORTES

- 9.1 Répondre à la Redemande à saut de l'Ouvreur ou du Répondant
- 9.2 Répondre au Saut-Changement de couleur
- 9.3 Répondre au Saut-Changement de couleur après *Passe*
- 9.4 Répondre à l'Ouverture 2 Trèfles *Fort*
- 9.5 Répondre à l'Ouverture 2 SA Moderne
- 9.6 Répondre à l'Ouverture *Forte* à 3 SA

Chapitre 10 : RÉPONDRE À L'OUVERTURE 1 SANS-ATOUT

- 10.1 Les «*trois réflexes*» pour la première déclaration du répondant
- 10.2 Les réponses et redéclarations du répondant avec une main minimale.
- 10.3 Les réponses et redéclarations du répondant avec une main intermédiaire.
- 10.4 Les réponses et redéclarations du répondant avec une main maximale ou une main Forte : transferts en Majeure quatrième, cinquième, en mineure; forcing et recherche de chelem
- 10.5 La compétition des enchères après Ouverture à 1 Sans-Atout

Chapitre 11 : DÉFINITION ET PROTOCOLE DE RÉPONSE AU 3 SA INUSITÉ POUR 1 MINEURE

Chapitre 12 : LE LANGAGE "IDÉAL" DE LA DÉFENSIVE DE CONTRAT

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

INTRODUCTION

Bien qu'il existe une complémentarité (V. **Thème 1.11**) entre l'Ouverture Standard À LA COULEUR au niveau 1 et celle à SANS-ATOUT au niveau 1, la nature intrinsèquement différente de chacune de ces ouvertures oblige le développement d'un protocole de communication, c'est-à-dire un système de réponses, qui soit spécifique à chacune d'elles.

Il faut cependant se rendre à l'évidence que c'est l'ouverture Standard À LA COULEUR au niveau 1 qui constitue la **base** du bridge.

En fait, il est possible de jouer efficacement au bridge sans jamais employer l'OUVERTURE À SANS-ATOUT. Tandis qu'il est tout à fait impossible de faire l'inverse.

C'est pourquoi, il est plus logique de débiter l'apprentissage du bridge par l'Ouverture Standard au niveau 1 à la **couleur**. Bizarrement, cette démarche contraste fortement avec l'enseignement habituel. En pratique, on préfère plutôt initier l'enseignement du bridge à travers l'ouverture à 1 SA à cause de sa plus grande simplicité.

Comme l'enseignement proposé est basé sur logique et la rigueur, il allait de soit qu'il fallait systématiquement éviter le piège de la facilité. Cela a eu pour conséquence d'entraîner l'élaboration d'une pédagogie unique et caractéristique au système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*, soit l' *apprentissage en temps réel*.

Concrètement, cela signifie que le bridge enseigné est définitif, complet et sans exception en incluant l'incontournable et indispensable **compétition des enchères** .

Cette approche pédagogique autorise donc à qualifier la méthode enseignée comme une *approche globale*.

10.1 -9

Chapitre 10 : " Réponse et Redéclarations après 1 SA "

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le choix d'enseigner le bridge suivant une approche pédagogique globale fait en sorte qu'il est devenu possible dès le début, soit au CHAPITRE 1, d'exposer clairement et totalement les **Premières enchères**. Et, conséquemment, il était nécessaire de s'intéresser immédiatement à la **compétition des enchères** ainsi qu'à son dynamisme. D'où une vue plus large, plus réelle du bridge qui va faire en sorte que votre degré de compréhension sera plus en profondeur. C'est cette profondeur qui va enfin vous rendre autonome, c'est-à-dire vous affranchir des dogmes et du mythe que le bridge est un jeu pour des génies mathématiques.

Cependant, bien que le protocole de réponse à cette ouverture offre l'avantage d'ajouter précocement un nouvel outil donnant accès à une nouvelle voie *pour gravir la montagne*, son approche est quelque peu particulière pour ne pas dire divergente. Il peut donc s'ensuivre une fausse impression qu'il existe deux systèmes parallèles d'enchères au bridge.

Et de plus, l'utilisation de ce langage ne permet pas pour autant d'accéder plus efficacement aux enchères de haut niveau et, encore moins, de développer les habilités à exercer ou à combattre la compétition des enchères.

Par contre, comme la plupart de joueurs connaissent et utilisent déjà cette ouverture, ou encore que la plupart de ceux qui désire apprendre le bridge préfère en général passer progressivement à l'action au lieu de s'astreindre à suivre une approche parfaitement académique, je vais escamoter temporairement le cheminement logique idéal et vous présenter maintenant le protocole de réponse à cette ouverture tout en y conservant son statut de **CHAPITRE 10**.

Prenez bonne note cependant. Je continue à maintenir que l'enseignement précoce de cette deuxième voie de communication n'est pas sans risque de développer l'impression (même si c'est tout à fait erroné) que l'apprentissage du bridge constitue un fouillis inextricable, fastidieux sinon impossible.

Soyez donc en bien aviser et ne paniquez pas si ce protocole n'apparaît pas spontanément comme une **simple extension** du protocole de l'OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1.

10.1 -10

Chapitre 10 : " Réponse et Redéclarations après 1 SA"

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

10.1

LES TROIS RÉFLEXES DU RÉPONDANT POUR RÉPONDRE À 1 SA

10.1.0 INTRODUCTION

Les notions concernant la définition et les exigences de cette OUVERTURE ont été détaillées au *Thème 1.10* du CHAPITRE 1 qui est consacré exclusivement à l'apprentissage des PREMIÈRES ENCHÈRES.

Le protocole de réponse de l'OUVERTURE À 1 SANS-ATOUT — incluant sa dimension défensive : la RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT — constitue bel et bien le prolongement logique des règles formant la base du bridge. Concrètement, étant donné que l'ouverture à 1 SA est à résolution très élevée, c'est-à-dire qu'elle est très précise quant au **pointage** et à la **distribution**, cela signifie qu'il incombe au RÉPONDANT de faire le *réajustement* permettant de rallier les deux protocoles à une même logique. En clair, c'est au répondant de prendre l'initiative des enchères.

Pour rendre cette démarche cohérente et méthodique, le répondant doit systématiquement obéir à trois interrogations — les **trois réflexes**.

10.1.1 LE PREMIER RÉFLEXE

Le premier réflexe qu'il faut développer pour répondre à une Ouverture à 1 SA se formule comme suit : «**Est-ce que je possède 5 cartes dans une couleur MAJEURE?**»

10.1 -11

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Si oui, en tant que répondant il faut absolument annoncer — annoncer signifiant **déclarer une enchère différente de *Passe***.

À partir de cet énoncé d'apparence banale, il découle un corollaire fondamental à ne jamais oublier. Soit que **LE POINTAGE POSSÉDÉ PAR LE RÉPONDANT N'A PAS D'IMPORTANCE POUR FAIRE CONNAÎTRE UNE MAJEURE CINQUIÈME**, même si celui-ci est nul.

Il y a deux techniques, l'une naturelle, l'autre artificielle, pour faire connaître à l'ouvreur que le répondant détient une suite majeure au moins cinquième.

Il est de mise de faire un rappel concernant les règles de base du **transfert** pour ceux qui débutent l'apprentissage de l'ouverture à Sans-Atout au **niveau 1**.

NOTIONS DE TRANSFERT

Vous devez savoir que la raison d'être qui justifie l'utilisation de la demande de TRANSFERT est strictement son efficacité à **augmenter l'espace dans l'échelle des enchères**.

Secondairement, les demandes de TRANSFERT offrent un avantage non négligeable lorsque que le répondant ne possède pas le jeu suffisant pour autoriser la manche. L'annonce indirecte de la Majeure par le répondant fait en sorte que c'est l'ouvreur qui déclare officiellement la couleur. Donc, le répondant fait systématiquement le *mort* et l'ouvreur dont la main contient généralement un meilleur pointage n'a pas à exposer son jeu. Ceci est un avantage non dédaignable mais ce n'est pas la raison qui légitime l'usage des transfert contrairement à ce que s'imagine la grande majorité des joueurs.

Bref, il faut adopter la technique de la **demande de transfert**, communément appelé les **TRANSFERTS**, pour décrire une **suite Majeure au moins cinquième** quelque soit le pointage.

En effet, aussitôt qu'il y a une *demande de transfert*, celle-ci doit être **automatiquement** acceptée par le déclarant de l'ouverture, ou de la réouverture, à

10.1 -12

Chapitre 10 : " Réponse et Redéclarations après 1 SA "

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

SANS-ATOUT; l'ouvreur/réouvreur doit donc se soumettre sans résistance à une demande de transfert en Majeure cinquième.

PRINCIPE 10.1.1:1 L'ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE TRANSFERT

Toute demande de transfert dans un contexte d'Ouverture ou de Réouverture à Sans-Atout doit obligatoirement être *acceptée* par l'ouvreur.

L'ouvreur peut, dans certaines conditions, *majorer* sa réponse à la demande de transfert mais il ne doit jamais refuser de déclarer la couleur Majeure demandée.

Cette acceptation inconditionnelle est, contrairement à ce que l'on peut naturellement penser, de première importance dans un contexte où le répondant détient une main de faible valeur. Une demande de transfert **n'est jamais un choix** offert à l'ouvreur.

Voici les différents contextes où la technique des transferts est de mise.

PRINCIPE 10.1.1:2 CONTEXTES VALIDANT UNE DEMANDE DE TRANSFERT

Il y a un contexte requérant l'emploi d'une demande de TRANSFERT par le répondant lorsqu'il y a:

- Ouverture Standard à 1 Sans-Atout,
- Ouverture Forte à 2 Sans-Atout *Moderne*,
- Ouverture Forte Standard à 3 Sans-Atout,
- Ouverture Forte à Sans-Atout *après 2 Trèfles Fort*,
- RÉOUVERTURE À Sans-Atout au niveau 1, 2 sans saut, ou 3 sans saut,
- CONTRE DE SURENCHÈRE à Sans-Atout,
- *RÉOUVERTURE à Sans-Atout après une déclaration à *la Flannery*.

À noter que la présence d'une *COMPÉTITION DES ENCHÈRES* avec ou sans obstruction par l'équipe adverse NE REND PAS CADUQUE la règle voulant qu'il y ait transfert dans ces catégories de situations.

10.1 -13

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Tous ces contextes sont explicités dans le **Chapitre 1**, plus précisément au **Thème 1.11** étant donné qu'il s'agit d'une *Première enchère*.

- * IL N'Y A QU'UN SEUL CONTEXTE DE PREMIÈRE ENCHÈRE AFFIRMANT UNE MAIN BALANCÉE DE 16 HL+ OÙ L'EMPLOI DE LA TECHNIQUE DE DEMANDE DE TRANSFERT PEUT AU DÉBUT NE PAS ÊTRE SOUMISE À CETTE RÈGLE. IL S'AGIT DU CAS TRÈS RARE DE LA **RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT PAR L'UN OU L'AUTRE DES DEUX DÉFENSEURS APRÈS UNE DÉCLARATION À LA FLANNERY** . COMME CETTE OUVERTURE EST ARTIFICIELLE ET VISE SPÉCIFIQUEMENT LES DEUX MAJEURES ET QU'ELLE PEUT DIFFÉRER D'UN ADVERSAIRE À L'AUTRE, IL FAUT, SAUF ENTENTE, UTILISER LE SYSTÈME DES TRANSFERTS (V. Pr. 3.12:13; p. 481, et la p. 490).

Ce *premier réflexe* met donc l'emphase sur la priorité pour le répondant de déclarer la possession d'une suite **Majeure cinquième** même en l'absence de tout pointage.

PRINCIPE 10.1.1:3 TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME

Lorsqu'il y a ouverture à 1 SA, ou tout autre contexte équivalent, le répondant doit prioritairement annoncer la possession d'une Majeure au moins Cinquième en déclarant une demande de Transfert.

Pour ce faire, le répondant annoncera:

- ⇒ **2 CarrauxX** : pour demander le transfert à Coeur,
- ⇒ **2 Coeurs** : pour demander le transfert à Pique.

Si le niveau 2 n'est pas disponible à cause d'une surenchère adverse, le répondant peut annoncer au niveau 3 s'il détient un pointage garantissant la manche, donc une main maximale de 10 HL/PP ou + si l'ouverture est au niveau 1.

Il est important de se rappeler, pour éviter de la redondance, que dans les exemples présentées, **les enchères propres au système BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL constituent toujours la règle** et ne sont jamais signalées comme artificielles.

Donc, ce sera les enchères hors-système qui seront annotées par un astérisque, ou par un mot en exposant.

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.1.1:1 Que déclare le répondant avec chacune des mains suivantes si le partenaire a ouvert ou réouvert les enchères?

Répondant

<p>a) 10 8 6 4 3 D 8 5 2 6 4 10 7</p>	<p>b) A R 10 8 7 4 V 8 5 D 6 4 A</p>
---	--

	1	2	3	4
i)	Passe	1 SA	Passe	?
ii)	Passe ?	1 Co ...	1 SA ...	Passe ...
iii)	1 SA	Contre	Passe	?

RÉPONSES:

- a) Dans les trois situations, le répondant annonce tout simplement **2 Coeurs** pour demander le transfert à Pique. Le pointage n'a aucune importance quand le niveau 2 peut être employé.
- b) Première situation : **2 Coeurs**. Le répondant ne doit jamais déclarer à un niveau plus élevé que nécessaire — quelque soit son pointage ou la longueur de sa suite — parce que c'est le but des transferts d' **économiser l'espace** pour communiquer ultérieurement.

Deuxième situation : Le répondant n'a pas besoin d'arrêter la couleur adverse car c'est le devoir de la réouverture par le partenaire. Il répond donc **2 Coeurs**.

10.1 -15

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Troisième situation : Malgré son pointage élevé de 16 HL, le répondant ne doit pas *Passer*. Il faut déclarer **2 Coeurs** et, grâce à un fit à 9 cartes garantis (allez revoir les exigences du Contre de surenchère), il y a assurément un chelem avec les 16 à 18 PP du répondant (la Dame de Carreau est à peine demi-perdante) et les 16 HL au minimum du partenaire.

Ex. 10.1.1:2 Quelle sera la réponse de l'ouvreur (ou du réouvreur) au transfert demandé dans chacune des situations présentées ci-dessus?

RÉPONSE:

Pour les deux mains présentées et les trois situations auxquelles elles réfèrent, l'ouvreur va obligatoirement accepter le transfert. Il déclarera donc au minimum **2 Piques** même s'il n'est pas intéressé à jouer dans cette couleur.

Vous allez apprendre qu'il est possible pour l'ouvreur, ou le réouvreur, d'accepter le transfert en annonçant à saut pour signifier une bon soutien et une main maximale. En effet, dans le cas d'une ouverture Standard à Sans-Atout au niveau 1, une main maximale correspond à un bon 17 HL ou à 18 HL. Tandis qu'en cas de réouverture à Sans-Atout, il n'y a pas la limite supérieure définie; donc le réouvreur peut posséder parfois un pointage dépassant les 18 HL.

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

10.1.2 LE DEUXIÈME RÉFLEXE

Après une ouverture à 1 SA, le répondant qui ne peut pas acquiescer (positivement) à la première question doit alors enclencher le *deuxième réflexe*.

La deuxième priorité consiste maintenant à faire savoir la présence éventuelle d'une suite **Majeure quatrième**, sinon deux.

Mais avant de répondre positivement concernant la possession d'une majeure à 4 cartes, le répondant doit ajouter une seconde étape à sa réflexion. Ainsi, il doit **classer sa main** suivant les trois catégories classiques : minimale, intermédiaire et supérieure (qui est constituée par la catégorie maximale et par la catégorie forte).

Et, une fois qu'il y a constat d'au moins une suite majeure strictement quatrième et d'un pointage suffisant, il faut décrire sans plus attendre cette information. Il est alors de mise d'utiliser l'encodage prévu pour communiquer ces deux renseignements en une seule enchère ! Ce cryptage est universellement reconnu, il s'agit de la convention **2 TRÈFLES STAYMAN**.

PRINCIPE 10.1.2:1 LA CONVENTION «2 TRÈFLES STAYMAN»

Sans suite cinquième Majeure ou mieux, le répondant qui détient au moins une suite Majeure à 4 cartes doit faire une évaluation de son pointage selon le système Honneur-Longueur et annoncer:

- ⇒ *Passe* ▶ avec 0 à 7 HL;
- ⇒ *2 Trèfles* ▶ avec 8 HL et plus.
- ⇒ *3 Trèfles sans saut** ▶ avec 10 HL et plus.

** Si le niveau 2 n'est pas disponible, il est possible d'annoncer au niveau 3, donc sans saut, si le pointage garantit la manche, soit au moins 10 HL pour l'ouverture à 1 SA par exemple.*

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cette convention s'adresse donc au répondant ayant un pointage atteignant ou dépassant la catégorie intermédiaire. La résolution de cette enchère se veut relativement **basse** parce qu'elle procure une réelle économie d'espace. Ainsi, on a tout le temps d'évaluer la présence d'un fit en majeure versus la pertinence d'un contrat à Sans-Atout de même que de décider du niveau optimal pour le contrat.

Ex. 10.1.2:1 Que déclare le répondant avec chacune des mains suivantes si son partenaire annonce une ouverture ou une réouverture comme dans les situations ci-dessous?

	<u>Répondant</u>			
a)	8 5 V 9 7 4 R D 10 6 4 2 5		b)	8 5 V 9 7 4 R D 10 6 4 2 A
	1	2	3	4
i)	Passe	1 SA	Passe	?
ii)	2 Pi	2 SA	Passe	?
iii)	1 SA	Contre	Passe	?

RÉPONSES:

Situation i)

- a) La meilleure description de cette main est **2 Trèfles**, ce qui constitue l'enchère artificielle *2 Trèfles Stayman*.
- b) Il y a seulement une suite Majeure à 4 cartes. Le pointage se situe cependant dans la catégorie maximale (10 PH + 2 PL). Il faut répondre **2 Trèfles**. Il faut surtout éviter de répondre *3 TRÈFLES*, car un saut d'enchères donne une signification tout à fait différente; il s'agirait en fait d'une *Invitation directe* (et naturelle) *pour un chelem en mineure* (V. **Sous-thème 10.4.4.3**).

10.1 -18

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Situation ii)

- a) Les règles de réponse à une réouverture à Sans-Atout demeurent les mêmes que pour une ouverture à 1 SA mais il faut bien entendu ajuster le pointage en fonction du niveau requis pour déclarer. Pour utiliser cette convention au niveau 3 sans saut, il faut posséder normalement une main maximale, donc 10 HL et plus. Mais dans le cas d'une réouverture au niveau 2, le réouvreur doit posséder obligatoirement une main maximale de 17 HL+; ainsi, le répondant peut dans ce contexte annoncer **Trèfles Stayman** avec seulement 8 HL.
- b) Avec 10 PH et 2 PL, il est de mise de répondre **3 Trèfles**.

Situation iii)

Vous devez répondre à une ouverture à 1 Sans-Atout par une *Contre de surenchère à Sans-Atout* (Voir **Pr. 1.11.11** et **1.11.12**). Le transfert pour une Majeure quatrième dans ce cas doit être évalué en fonction de la vulnérabilité, du pointage possédé et de la qualité de la suite quatrième.

- a) Comme il est certain que le partenaire détient au moins deux tripletons dans les majeures et que le niveau 2 est disponible, le répondant peut annoncer **2 Trèfles Stayman**; mais si les opposants sont vulnérables, il serait tout aussi indiqué de déclarer **Passe** car il est plus rentable de faire échouer un contrat adverse d'une levée que de réussir un contrat partiel au niveau 2.
- b) Avec 12 PL, une manche à Sans-Atout est assurée. Il est préférable de prendre le contrôle des enchères à plus forte raison si les opposants sont non vulnérables. Même avec une faible suite à Coeur, il faut donc répondre **2 Trèfles**.

Rassurez-vous, la compétition des enchères sera exposée plus en profondeur au **Thème 10.5**. Ces exemples visent à démontrer que ce sont les *mêmes réflexes* qui sont nécessaires pour raisonner la réponse à l'Ouverture à 1 SA aussi bien que pour la Réouverture.

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

10.1.3 LE TROISIÈME REFLEXE

Finalement, même si la réponse est négative à la première ainsi qu'à la deuxième question, le répondant doit éviter de se laisser aller à toute description de son cru ! Sa réaction, la **troisième**, doit être rationnelle et constitué un automatisme.

Ce troisième moment de réflexion est on ne peut plus simple : *Il faut se limiter à préciser la catégorie de la main selon le système de pointage **HL**.*

Ce réflexe semble trop banal mais il est pourtant d'une importance capitale parce que l'ouverture à 1 SA — ainsi que sa contrepartie défensive, soit la Réouverture à Sans-Atout — constitue une puissante Première Enchère débouchant sur un véritable protocole de communication.

Quand il n'y a pas de suite Majeure cinquième ni quatrième, le Répondant ne peut alors ***pas avoir plus de trois cartes par Majeure***. Il a donc de fortes chances de se retrouver avec une main contenant une ou même deux longues suites — en **mineure** va sans dire. Il devient alors tentant de se laisser emporter à réévaluer la main et d'y aller de ses prédictions.

Une telle approche serait cependant **précipitée** et constitue une habitude carrément dangereuse lorsque l'on croit qu'une simple *petite* réévaluation partielle (lire : *ajouter des points pour les couleurs courtes*) ne peut pas faire de tort !

Il est impensable, comme démontré tout le long du Chapitre 2, qu'une «réévaluation hâtive» (*qui décide du jeu de partenaire au lieu de décrire son propre jeu*) puisse découvrir régulièrement un contrat optimum.

Il faut continuer de respecter les principes de base du bridge, plus précisément l'**évaluation** de la main selon le système **Honneur-Longueur** particulièrement lorsque l'on croit qu'il n'y a plus beaucoup de chose à dire.

10.1 -20

Chapitre 10 : " Réponse et Redéclarations après 1 SA "

par Gérald Neron, Granby, Qué. Canada

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 10.1.3:1 LA CLASSIFICATION DE LA MAIN DU RÉPONDANT

Le répondant compte ses Points d'Honneurs (PH), ce qui inclut le Complément, et ajoute les Points de Longueur (PL).

Si le pointage est à la limite de deux catégories, il faut enlever un point de longueur si la suite n'est pas de bonne qualité, ou inversement en ajouter un si la suite est très solide ou qu'il y a plusieurs valeurs intermédiaires associées (il s'agit du «Point de Transition» (ce qui équivaut à un ajustement de plus ou moins un DEMI-POINT HL); ce qui est différent de la Réévaluation abrégée qui, elle, tient compte de la présence d'un fit).

POINTAGE		CATÉGORIE
• 0 à 7 HL	⇒	Minimale
• 8 ou 9 HL	⇒	Intermédiaire
• 10 à 14 HL/PP	⇒	Maximale
• 15 HL/PP	⇒	Forte

Le répondant doit donc évaluer sa main avec le système d'évaluation **HL** incluant le Complément et un *ajustement de plus ou moins un demi-point* quand le pointage de la main du répondant se situe dans à la jonction de deux catégories de mains (Voir *le Point de Transition au ss-th. 8.5.7.5*) . Ceci dans le but d'attribuer la catégorie appropriée à la main qui va pouvoir ainsi être *encodée* correctement.

Bref, le **troisième réflexe** consiste strictement à évaluer précisément le pointage de la main selon le système HL en l'absence d'une couleur Majeure au moins quatrième.

Et une fois seulement que l'on a acquiescé à ce troisième automatisme, il devient possible de prendre la décision de décrire ou non les **couleurs mineures** .

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Donc, de deux choses l'une.

Le répondant qui ne détient pas de suite Majeure au moins quatrième mais dont la distribution de la main est **balancée**, doit nécessairement déclarer à Sans-Atout au niveau correspondant à l'évaluation HL. C'est plein de bon sens, cela va de soi.

Ou, avec une distribution **non balancée** sans fit Majeure en vue, il est alors pensable de d'envisager la description des couleurs mineures à condition de respecter les exigences requises surtout au plan du pointage tout en évitant de perdre un éventuel contrat à Sans-Atout (qui sont généralement plus rentables).

C'est dans cette bifurcation que le potentiel descriptif de l'ouverture à 1 SA surpasse celui de l'ouverture au niveau 1 à la couleur.

Voyons cela par étape. D'abord le cas le plus simple, celui où le répondant sans suite Majeure au moins quatrième détient une main dont la distribution est **balancée**.

PRINCIPE 10.1.3:2 ABSENCE DE SUITE MAJEURE QUATRIÈME ET DISTRIBUTION BALANCÉE

En l'absence de suite Majeure quatrième ou plus longue, le répondant dont la main est balancée ou relativement balancée déclare son pointage de la manière suivante:

- ⇒ **PASSE** avec 0 à 7 HL;
- ⇒ **2 SA** avec 8 ou 9 HL;
- ⇒ **3 SA** avec 10 à 14 HL;
- ⇒ **4 SA** QUANTITATIF avec 15 ou 16 HL;
- ⇒ **6SA** avec 17 ou 18 HL;
- ⇒ **5 SA** INVITATIF AU GD CHELEM avec 19 ou 20 HL;
- ⇒ **7SA** avec 21 ou plus.

Voici quelques mains illustrant concrètement l'utilité de ce type de description.

10.1 -22

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.1.1.3:1 Quel est le niveau de la réponse pour chacune des mains suivantes si le partenaire ouvre les enchères à 1 SA?

	1	2	3	4			
	1 SA	Passe	?				
a)	10 8 6 10 2 A R 9 3 2 V 9 7	b)	A 10 6 R D 10 D 10 9 8 3 A 7	c)	A D 10 R 10 7 A 10 9 8 3 A D	d)	A 6 10 D 10 9 8 10 9 8 6 4 2

RÉPONSES :

- a)** Le répondant détient une main intermédiaire, il faut inviter l'ouvreur à la manche à Sans-Atout. Donc, la réponse est **2 SA**.
- b)** Il faut, encore là, passer au troisième réflexe. Il y a 16 PH dont le Complément et 1 PL et la distribution est balancée. Il faut déclarer directement le chelem, à Sans-Atout, soit **6 SA**.
- c)** Cet exemple montre qu'il faut toujours bien compter le pointage; il y a 19 PH et 1 PL; le Complément ne peut être pris en compte car il y a une Dame perdante à Trèfle. Il faut donc *seulement* inviter au Grand chelem à Sans-Atout; soit **5 SA**.
- d)** Pas de Majeure cinquième, pas de majeure quatrième, il y a 7 PH dont le Complément et 2 PL. Les trois réflexes concluent qu'il faut signaler une main intermédiaire. La distribution est peu balancée, que faire ? Vous allez apprendre juste ci-après qu'il faut détenir au moins une main maximale pour penser faire une déclaration visant une description des couleurs mineures. Le plus simple et le plus compétitif est d'annoncer au niveau 2 à Sans-Atout, donc **2 SA**; il ne faut surtout pas Passer même si un contrat à Sans-Atout est plus risqué qu'à l'habituel car une manche est possible si l'ouvreur détient une main de 17-18 HL.

10.1 -23

Chapitre 10 : " Réponse et Redéclarations après 1 SA "

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il faut maintenant apprendre à décrire le jeu du répondant quand il n'y a **aucune majeure déclarable** et que la distribution est **non balancée**.

En préambule concernant les fits en mineure, il faut se souvenir qu'il n'est pas rentable, quelque soit le type d'ouverture, de jouer automatiquement des contrats en couleur MINEURE surtout au niveau **4** et même au niveau **5** même s'ils sont probablement réalisables. La raison étant **la valeur plus faible d'une levée en mineure**. Ce qui implique qu'il faut réussir 11 levées avant d'obtenir un bonus de manche et par conséquent le nombre de levées supplémentaires potentielles est très limité et chaque levée en mineure ne vaut que 20 points. Par contre, pour un contrat de à Sans-Atout, le calcul de la marque accorde un bonus de manche après seulement **9** levées ainsi qu'30 points par levée supplémentaire, d'où la possibilité d'atteindre une marque plus élevée.

Par conséquent, il devient statistiquement recommander d'éviter de jouer des contrats en mineure dépassant le niveau 3 **en dehors de conditions particulières**.

Les indications pour jouer un contrat en atout MINEURE au niveau 4 ou plus sont la présence chez le répondant :

- d'un minimum de **10** points **HL**,
- d'une distribution débalancée à la fois au plan des couleurs et du pointage.

Ces indications seront approfondies un peu plus loin lors de l'étude des *Réponses associées à une main maximale ou forte*. En effet, ce premier Thème se veut une introduction visant à démontrer qu'il existe vraiment une démarche méthodique pour découvrir le bon contrat après une *Première enchère* à Sans-Atout.

Voici d'abord quelques exemples.

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.1.1.3:2 Toutes ces mains ne justifient pas une recherche de contrat en couleur mineure.

	1	2	3	4			
	1 SA	Passe	?				
a)	---	b)	R 9 4	c)	A V 6	d)	D 9 6
	10		10 2		10 6		R
	D 9 7 5 4 3 2		---		A D 9 7 4		A 9 7 4 3
	10 8 7 6 4		D 9 8 7 6 4 3 2		10 8 7		D 10 8 7

COMMENTAIRES:

- a)** Il n'est pas question de réévaluer une telle main qui est loin de posséder les 10 HL nécessaires pour rechercher un contrat en mineure. La seule réponse permise est de déclarer *Passe*.

- b)** Il n'y a pas de suite majeure au moins cinquième ni quatrième, il y a 5 PH et 4 PL. La main est intermédiaire selon le système de pointage Honneur-Longueur. Il faut résister à la tentation de réévaluer une telle main malgré une chicane même si un fit en mineure est assuré et tout simplement déclarer *Passe* ou s'il y avait eu un singleton à Carreau plutôt qu'une chicane avec 9 PH, la réponse serait alors **2 SA** en cas de non vulnérabilité. Bien entendu, avec un tel pointage limite et une longue mineure détenant 2 GH, il serait justifié d'utiliser le langage spécifique pour découvrir les contrats rentables en mineure. Il faut apprendre à ne pas s'emballer lorsque l'on détient une **CHICANE** car c'est une arme à double tranchant en dépit d'un long fit **quand l'atout est de qualité médiocre**.

- c)** La distribution des cartes est équilibrée 5-3-3-2 mais le pointage est concentré à Pique et à Carreau. Malgré une belle suite cinquième à Carreau et le pointage dépassant 10 HL, on ne peut considérer cette main comme réellement déséquilibrée. C'est pourquoi il est préférable de répondre à Sans-Atout au niveau 3, donc **3 SA**.

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) Il ne vaut pas la peine d'essayer de découvrir un contrat dont l'atout serait en mineure. Il est plus simple et rationnel de répondre directement **3 SA** parce que la distribution des valeurs est *balancée*; c'est-à-dire, le pointage est réparti de façon uniforme dans toutes les couleurs dont la distribution peu débalancée (5-4-3-1).

PR. 10.1.3:3 ABSENCE DE SUITE MAJEURE AU MOINS QUATRIÈME ET MAIN DISTRIBUTIVE

Le répondant peut envisager un contrat en MINEURE après une Ouverture à 1 SA ou une Réouverture à Sans-Atout en déclarant une des trois conventions ci-dessous à condition de posséder exactement les deux exigences suivantes:

- un pointage garantissant au moins la manche, soit 10 HL+,
 - une distribution débalancée à la fois au niveau des cartes et du pointage.
- | | |
|--|--|
| ⇒ 2 <i>Pi</i>^{STAYMAN} | ↔ <i>Transfert en mineure</i> |
| ⇒ 3 <i>Tr</i> ou 3 <i>Ca</i> | ↔ <i>Invitation spécifique au chelem en mineure</i> |
| ⇒ 3 <i>Tr</i> ou 3 <i>Ca</i> | ↔ <i>Invitation spécifique au chelem en mineure</i>
APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN |
| ⇒ 3 <i>Co</i> ou 3 <i>Pi</i> | ↔ <i>Transfert pour MINEURE FORTE et invitation au chelem</i> |

L'enchère **2 PIQUES STAYMAN** est une demande de transfert pour évaluer la pertinence de jouer un contrat en mineure versus à Sans-Atout; c'est une enchère reconnue mais avec un sous-système de réponse beaucoup plus raffiné s'harmonisant avec le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*.

Les enchères **3 TRÈFLES** et **3 CARREAUX** possèdent des significations spécifiques tout en étant naturelles dont l'objectif principal est la **recherche de chelem** en MINEURE. Ce ne sont pas des demandes de transferts parce que c'est l'enchère précédente, soit **2Pi^{STAYMAN}**, qui est dévolue à cette fonction. Ces déclarations ne sont donc pas des exceptions mais plutôt une conséquence positive du transfert **2Pi^{STAYMAN}** qui a permis de dégager de l'espace.

10.1 -26

Chapitre 10 : " Réponse et Redéclarations après 1 SA "

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ces deux enchères *naturelles* offrent donc un maximum d'espace pour faire une recherche de chelem, et surtout, à partir d'une description précise et spécifique.

À noter que l'emploi de ces deux enchères *naturelles* implique qu'il ne sera plus possible d'utiliser une convention plus ou moins valable (style défensif) qui consiste à affirmer une *main faible*.

Ex. 10.1.1.3:3 Ces mains sont réellement débalancées et justifient une recherche de contrat en couleur mineure après une ouverture à 1 SA.

	1	2	3	4
	1 SA	Passe	?	
a)	10 V D V 7 5 4 2 D 10 7 6 4	b) A 9 4 10 6 2 --- A D 10 9 7 3 2	c) A 9 6 10 6 A D V 7 4 10 8 7	d) D 9 6 R A 9 8 4 3 A R 10 7

COMMENTAIRES:

- a) Il n'y a pas de suite Majeure au moins cinquième ni quatrième, il y a 7 PH incluant le Complément et 3 PL. Il y a 11 cartes et 6 HL dans les mineures. On peut considérer qu'il y a un débalancement à la fois des cartes et du pointage. Vous allez apprendre que la meilleure réponse est **2 Piques** dans un cas semblable (V. **Pr. 10.4.4.1:1**).
- b) L'absence de suite au moins quatrième en majeure et le véritable débalancement permet d'annoncer une enchère affirmant spécifiquement une invitation au chelem en mineure, soit **3 Trèfles** étant donné que le pointage de 13 HL procure 15 PP à la réévaluation (V. **Pr. 10.4.4.3:2**).
- c) Cette main possède bien une distribution équilibrée au plan des cartes comme son homologue dans l'exemple **Ex. 10.1.1.3:2**, mais il y a 1 point de plus — soit 12 HL — ce qui classe cette main dans la zone "forcing", c'est-à-dire d'*intérêt pour le*

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

chelem. De plus, elle présente minimalement les critères très spécifiques (cartes perdantes dans l'autre mineure et une Majeure arrêtée) autorisant une description particulièrement efficace et exclusive au système enseigné. Il est donc possible de communiquer ce type de main via la convention appelée TRANSFERT POUR UNE MINEURE FORTE; il faut répondre **3 Coeurs** (V.Pr. 10.4.4.3:2).

- d) Cette main sans Majeure au moins quatrième possède 16 PH et 1 PL. Seule la déclaration **2 Piques** peut permettre de continuer les communications qui permettront à l'équipe de déterminer le *bon* contrat.

Les quatre conventions propres aux mineures dans le contexte d'ouverture à 1 SA doivent être analysées individuellement avec toute l'attention qu'elles méritent car il ne suffit pas d'employer une enchère artificielle pour donner une description complète de la main que l'on possède et arriver après coup à déterminer le bon contrat.

Il faut voir les conventions comme des portes d'entrées débouchant sur un *domaine* de mains bien circonscrit; lequel domaine peut lui-même faire partie d'un domaine plus général. C'est par la suite, grâce à un système (ou sous-système) de réponses approprié — qui peut être naturel ou conventionnel — qu'il devient possible aux deux équipiers de décrire avec précision leur jeu respectif.

En résumé, la RÉPONSE après Ouverture à 1 SA est relativement simple dans les cas où le répondant possède une main **faible** ou encore une main **intermédiaire**.

Sans suite Majeure au moins quatrième, le répondant déclare PASSE avec 0 à 7 HL ou annonce 2 SA avec 8 ou 9 HL. Ce qui est la convention 2 TRÈFLES STAYMAN.

Et, quelque soit le pointage, dans les cas où le répondant détient une suite Majeure cinquième ou plus longue, il faut annoncer une demande de transfert. C'est la suite des enchères qui précise la longueur exacte de la suite ainsi que le pointage de la main. (V. un peu plus loin).

Finalement, il n'y a que la possession d'une main **maximale** ou forte associée à

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

l'absence de suite Majeure au moins quatrième valable qui exigera une démarche plus subtile concernant la première réponse après 1 SA (ou après la Réouverture à 1 SA ou 2 SA sans saut).

Le cadre pédagogique sera donc le suivant. En appliquant systématiquement les trois réflexes du répondant, les trois prochains Thèmes vont étudier méthodiquement **en fonction de la catégorie de pointage** détenu la première enchère du répondant après ouverture/réouverture à 1 SA ainsi que le langage subséquent. Le dernier Thème, quant à lui, ciblera les notions de compétition tant au plan offensif que défensif.

10.1 Les trois "réflexes" du Répondant après Ouverture à 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

10.1 -30

Chapitre 10 : " Réponse et Redéclarations après 1 SA "
par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada